



## Salaire non payé (salaire impayé)

Par **Fofox**, le **14/09/2013** à **10:59**

Bonjour,

Mon employeur a omis de me remettre mon salaire depuis plusieurs mois, malgré une relance avec lettre recommandée, lui demandant de m'adresser mon chèque par courrier.

Je n'ai toujours aucune réponse de sa part. D'habitude, on récupérait notre chèque sur notre lieu de travail, mais j'habite désormais à plus de 300 kms.

Ma question est la suivante: si je saisis les prud'hommes et demande des dommages et intérêts, pourra-t-il avancer le fait que je n'avais qu'à récupérer mon chèque sur mon lieu de travail?

Merci pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **14/09/2013** à **12:52**

Bonjour,

Il faudrait savoir s'il s'agit du salaire habituel ou du solde de tout compte...

On ne peut pas savoir ce que va avancer l'employeur, le tout est que le Conseil de Prud'Hommes vous donne raison...